



Demande de nationalité par décret ou par naturalisation ?

Par sihemchouk

Bonjour

Ma grande s^{ur} a 48 ans elle est née en France et a suivi ses études jusqu'au collège donc jusqu'à 15 ans et nos parents sont naturalisés français depuis plus de 15 ans, notre frère est également français depuis ses 13 ans.ma question est est quelle peut demander la nationalité en plein droit ou bien par le biais de naturalisation frèreS et s^{urs} ?
Si oui ou est ce qu'elle dépose la demande
merci a vous pour vos retours

Par tang

Bonjour,

Si votre grande soeur qui a 48 ans vit toujours en France depuis sa naissance à ce jour où elle y vit avec sa famille ou pas et y travaille elle peut faire une demande de naturalisation par décret

Par sihemchouk

merci pour votre reponse

ma soeur ne vit plus en France depuis ses 15 ans

je voulais savoir si elle a le droit de fire la demande de naturalisation par decret ou par le biais de son frere
merci